



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

crpa.bfc@gmail.com



07 76 09 23 12



# Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**A parlé de ... De l'hébergement au logement, quelles étapes, quels droits ?**

**Le 1<sup>er</sup> avril 2022 à l'espace Stéphane-Hessel de Nevers**



Le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022, le Conseil Régional des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées de Bourgogne-Franche-Comté se retrouvait pour la première plénière de l'année sur la thématique : de l'hébergement au logement, quelles étapes, quels droits.

Cette journée a réuni 40 personnes venant de la Nièvre, de Côte-d'Or, du Jura, du territoire de Belfort et de l'Yonne.



*La matinée a été consacré à l'intervention de différents acteurs du territoire de la Nièvre.*

## Intervention de Jean-Marc Tramoy, chef de service de Toit d'Abord de l'association PAGODE

### LE CAMION D'ACCES AUX DROITS

A Nevers, il existe un certain nombre de service mais ce n'est pas forcément le cas sur tout le territoire de la Nièvre et il est donc nécessaire **d'aller vers les personnes les plus éloignées.**

**Le projet de camion d'accès aux droits** est expérimental. Cela veut dire qu'il n'est pas déployé partout sur le territoire de la Nièvre dans un premier temps.

Le camion part de Nevers et permet aux personnes de **rencontrer des travailleurs sociaux**, de parler et de faire un point sur l'accès aux droits de la personne.

En plus de l'accès aux droits, le but est de créer des passerelles avec ce qui existe déjà sur le territoire (exemple, profitez de trajet pour distribuer des colis alimentaires). Également, aller à la rencontre des personnes peut aussi permettre de les mettre en lien avec des activités de cultures et de loisirs sur leur territoire.

### TOIT D'ABORD

En parallèle, la même équipe travaille sur un autre projet à destination des personnes en grande précarité.

Le but est **de travailler avec les personnes leur projet de logement en étant au plus près de leur souhait** et cela sans forcément passer par une solution d'hébergement.

L'équipe va **chercher un logement** soit chez un bailleur social soit chez un bailleur privé.

Tout ceci passe par la **commission SIAO** (Service intégré d'accueil et d'orientation) et s'accompagne d'une proposition d'accompagnement de la personne assez renforcé.

**Le logement est meublé avec les fournitures nécessaires à l'entrée de la personne.**



Elle bénéficie d'un **accompagnement de 6 mois**.

Au bout de 6 mois, on vérifie avec la personne si elle veut rester dans le logement ou si elle veut partir / changer de logement.

Le bail se transforme **en bail glissant** afin que le logement soit exclusivement au nom de la personne.

Les compteurs et l'assurance seront déjà à son nom.

Si les 6 mois ne suffisent pas, **l'accompagnement peut aller jusqu'à 1 an**.

C'est l'association **Pagode qui est garante** afin de garantir au propriétaire ou au bailleur le paiement des loyers et des charges.

Ce dispositif peut concerner des personnes à la rue ou des personnes en CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale)

Le dispositif aimerait intégrer un pair aidant sur le projet

Il faut du temps pour créer du lien et il peut être raccourci par la présence d'un pair aidant.

Le camion d'accès aux droits dont on a parlé plus haut peut permettre de faire un lien vers  
TOIT D'ABORD

C'est financé par le Conseil Départemental dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et du plan France relance.

### QUESTIONS DES PARTICIPANT.ES

- ➔ Comment expliquer l'augmentation des redevances dans les pensions de familles ?
  - ⇒ Comme un loyer, c'est l'indice qui est amené à augmenter et pas la redevance en elle-même.
  - ⇒ En fonction du territoire, une pension de famille peut être considérée comme un logement ou comme un hébergement.
  - ⇒ Les prix appliqués peuvent également être différents.
- ➔ Comment peut-on savoir qu'il y a un SIAO ?
  - ⇒ On repère les personnes par le 115 et par les maraudes



## Intervention de Isabelle Esteva, Coordinatrice Logement D'abord, de Maud Chiron et Véronique Gohier, référentes sociales au Conseil Départemental 58

### LOGEMENT D'ABORD

La politique du logement d'abord est une politique nationale.

La politique Logement d'abord permet d'aborder la question de l'hébergement et du logement en partant du principe que le droit au logement est un droit fondamental.



Cette politique doit permettre aux personnes d'accéder à un logement et de sortir du dispositif hébergement.

S'investir dans cette politique est une volonté des élus de la Nièvre car elle permet de lutter contre le sans-abrisme.

Un des objectifs est de mettre en avant des compétences des personnes et de permettre une réinsertion des personnes en valorisant leurs compétences et en s'adaptant au mieux à leurs besoins.

Pour qu'une politique nationale soit mise en œuvre au niveau régional et au niveau départemental, il y a ce qu'on appelle des appels à projet ou des appels à manifestation d'intérêt afin que les territoires puissent développer des projets en cohérence avec les besoins des personnes de CE territoire.

Par exemple, dans la Nièvre, on constate une baisse du nombre d'habitants ainsi qu'un vieillissement. On constate aussi que les jeunes ont du mal à trouver du travail. La Nièvre est un peu moins touchée par le sans abrisme mais il y a beaucoup de situation de mal logement



qu'on ne voit pas forcément. La Nièvre est aussi le 2<sup>e</sup> département avec le plus grand nombre de personnes qui bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH)

Il y a beaucoup de personnes dites « invisibles » (Personnes en situation de non-recours, qui ne sont pas accompagnées mais qui pourraient en avoir besoin)

Au niveau du logement, il y a beaucoup de logements dans le parc privé qui sont anciens et qui consomment beaucoup en énergie. Dans le parc public, les logements ne sont pas adaptés aux besoins des personnes car il n'y a pas beaucoup de petits logements.

Il y a aussi beaucoup de logement vacant (=des logements vides).

Les logements sont concentrés sur Nevers mais il y a des besoins sur tout le territoire.

Un dernier objectif serait de susciter de la rénovation de logement afin de permettre aux personnes qui en ont besoin d'en bénéficier. Également, il faudrait encourager les bailleurs qui ont des grands logements à les découper pour en faire deux petits.

### QU'EST-CE QUI EXISTE ?

Pour développer l'offre de logement, il y a la volonté de se concentrer sur le parc privé.

Il existe aussi des **AGENCES IMMOBILIERES A VOCATION SOCIALE**. Elles doivent proposer des logements à des personnes qui ont des ressources limitées et font de la gestion locative adaptée. Dans le cadre du Logement D'abord, l'agence immobilière à vocation sociale s'est vu attribuer des logements. L'objectif est que ça soit le SIAO qui fasse l'orientation vers ces logements.

Il existe aussi les aides du **FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)** qui accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyer, ...). Il existe un FSL par département. Pour le demander, il faut se rapprocher d'un travailleur social.

Il existe aussi la **GARANTIE VISALE** (Visa pour le Logement et l'Emploi). C'est une caution locative accordée par Action Logement. Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives aux propriétaires en cas de difficultés de paiement. Elle doit faciliter la recherche de logement en rassurant le propriétaire.



## EQUIPE MOBILE LOGEMENT D'ABORD



Dans le cadre du logement d'abord, il y a aussi une expérimentation dans la Nièvre d'une équipe mobile représentée à cette plénière par Véronique Gohier et Maud Chiron, référentes sociales.

L'objectif de l'équipe mobile est de repérer les personnes dites « invisibles » en passant notamment par les mairies qui, dans les zones rurales, connaissent bien les personnes. En effet, souvent ces personnes sont invisibles du droit commun mais bien visible dans leur commune.

L'équipe mobile peut aussi intervenir auprès des personnes qui peuvent être en difficultés dans leur logement.

Au niveau des axes d'intervention, on trouve :

- Accès aux droits
- Accès à la santé
- Gestion du quotidien au sens large (logement, emploi)

## QUESTIONS DES PARTICIPANT.ES

➔ Comment faire pour alerter sur une situation ?

⇒ Le mieux est de solliciter le maire si on ne sait pas qu'elles associations contacter.

⇒ Parfois une même association porte des dispositifs différents. Cela peut être une bonne chose mais parfois non si par exemple, la personne s'est vu avoir une réponse négative pour l'un des dispositifs.

➔ Est-ce que l'intervention est payante ?

⇒ Non, l'intervention est gratuite et peut se faire au domicile de la personne si elle le souhaite



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

crpa.bfc@gmail.com



07 76 09 23 12



*L'après-midi est consacré à traiter la question des difficultés d'accès au logement. Pour cela, les délégué.es CRPA ont travaillé sur la mise en place d'un **THEATRE FORUM**. Ainsi, ils.elles avaient préparé des scènes reprenant des situations qu'ils ou elles ont vécu ou que des personnes ont vécu. Le but est de permettre aux participant.es d'intervenir ensuite pour changer la scène et faire une proposition pour améliorer la situation.*

Vous allez donc avoir la description de 3 temps correspondant à trois situations différentes. A gauche, vous trouverez la première proposition travaillée par les délégué.es. A droite, vous trouverez les propositions faites par les participant.es pour répondre aux problèmes.



| TEMPS 1  |  |
|--|--|
| PROPOSITION DES DELEGUE.ES   | PROPOSITIONS DES PARTICIPANT.ES  |
| <p>Une personne, Claude, est hébergée chez des amis avec ses trois chiens mais la situation se complique et il doit partir. Il va donc bientôt se retrouver à la rue.</p> <p>Il voit une assistante sociale à qui il raconte sa situation et qu'il questionne sur la possibilité d'avoir un logement.</p> <p>Il n'a pas de ressource et va bientôt faire sa demande de RSA.</p> <p>L'AS demande s'il a réalisé sa demande de logement – Non, il ne l'a pas fait.</p> <p>Claude insiste un peu mais elle change de ton et fait savoir qu'elle lui accorde déjà de son temps alors qu'il n'a pas pris rendez-vous.</p> <p>Il devra prendre un rendez-vous, revenir plus tard avec tous ses papiers. Pour prendre rendez-vous, il faudra qu'il appelle plus tard le service.</p> <p>Elle lui propose de contacter le 115 mais elle ne sait pas s'ils auront la possibilité de l'héberger.</p> <p>Claude appelle le 115 et obtient une adresse à laquelle il se rend.</p> <p>Il y a en effet une place mais le règlement est précis : pas de chien, pas d'alcool, pas de drogue.</p> <p>Claude insiste mais l'hébergeur est catégorique : pas de chiens, ce n'est pas de chiens.</p> | <p>Situation A :</p> <p>Il est proposé que l'AS appelle le 115 avec Claude afin de lui donner les indications en temps réel. Dans cette situation, il faut répondre à l'urgence.</p> <p>Situation B :</p> <p>Une personne à la rue, elle est alcoolisée.</p> <p>Elle appelle le 115 pour avoir une solution d'hébergement.</p> <p>Le 115 n'est pas très agréable mais elle est quand même orientée vers un CHRS.</p> <p>Le directeur du CHRS est compréhensif et lui propose une nuit au chaud, un repas et une douche.</p> <p><b><u>Quelques constats :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas d'urgence, il est vraiment problématique qu'un RDV soit nécessaire.</li> <li>• Les réponses des professionnel.les sont robotiques.</li> </ul> <p><b><u>Quelques propositions :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans cette situation, proposer une aide approfondie pour l'addiction afin de réduire les risques.</li> <li>• Pour les chiens, nécessaire d'orienter la personne vers une solution qui correspond à ses besoins et sa situation.</li> </ul> <p>En fonction des départements, les heures d'appels au 115 sont différentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faudrait que le 115 est plus de moyens afin d'être disponible toute la journée.</li> </ul> |



## TEMPS 2

### PROPOSITION DES DELEGUE.ES

Etienne est dans son logement mais après quelques soucis personnels, il apprend qu'il va être expulsé et n'a pas de solution.

Il se tourne vers le bailleur.

Le bailleur est catégorique, Etienne doit 4800 euros, il règle tout de suite ou il est à la rue demain matin.

Le bailleur est dans une position où il met la pression à Etienne.

Etienne n'a pas du tout les moyens de rembourser sa dette.

Le bailleur ne l'oriente pas vers des solutions qui pourraient l'aider comme le FSL (vu plus haut).

Il lui conseil d'aller vers des structures d'hébergement en attendant mieux mais « tant que vous n'êtes pas à la rue, personne ne vous aidera »

Le bailleur s'agace car ils ont envoyé plusieurs lettres et ils n'ont jamais eu de réponse car Etienne n'est jamais allé chercher les recommandés.

« Vous êtes responsable de votre situation »

En rentrant chez lui, Etienne tombe sur sa voisine à qui il explique la situation et lui annonce qu'il va être expulsé.

Personne ne s'en doutais. Personne ne l'a vu venir.

Elle lui propose son aide mais ils sont tous les deux dans l'impasse. Sans internet et sans ordinateur, c'est difficile.

« Vers qui on peut aller pour avoir de l'aide ? »

### PROPOSITIONS DES PARTICIPANT.ES

#### Quelques constats :

- Le bailleur pourrait tout à fait proposer des solutions à Etienne.
- Important à savoir : l'huissier ne peut pas venir prendre les meubles s'il n'est pas venu prendre note des meubles avant.
- Les huissiers interviennent au commandement de payer.
- La CAF peut suspendre les droits de la personne jusqu'à régularisation de la situation l'enfonçant un peu plus dans la précarité
- CCAPEX : quand un bailleur saisit un huissier, il y a commandement de payer à partir de 2 mois de loyer non payé. Les huissiers doivent informer les services de l'état mais ça n'empêche pas que c'est une situation effrayante.
- Le fait de devoir attendre d'être à la rue pour enfin trouver une solution d'hébergement est aberrant mais bien réel.
- Finalement les personnes n'ont pas beaucoup d'information ce qui ne permet pas un accompagnement de la personne car elle a peur. / la honte

#### Quelques propositions :

- Le bailleur social devrait faire preuve d'un peu plus d'empathie et au moins l'orienter vers une assistante sociale de secteur pour trouver une solution.
- Mise en lien de la personne vers le CRPA ?
- Il peut être possible d'étaler les dettes
- Loi de 2017 = pas d'expulsion sans solution de relogement mais il faut prendre en compte le fait que certaine personne n'arrive pas à demander de l'aide
- Fond solidarité logement



| TEMPS 3   |   |
|---|---|
| PROPOSITION DES DELEGUE.ES  | PROPOSITIONS DES PARTICIPANT.ES   |
| <p>Viktoria est en France depuis plusieurs mois avec son Mari et ses enfants. Malheureusement, ils sont toujours dans une situation irrégulière.</p> <p>Elle se tourne vers la préfecture où elle questionne un professionnel.</p> <p>Viktoria veut un récépissé, une autorisation de travail.</p> <p>Le professionnel trouve le dossier et le regarde rapidement.</p> <p>Il constate qu'ils ont déjà fait une demande d'asile, refusé, elle a ensuite fait un recours, négatif aussi.</p> <p>Le professionnel est catégorique : on peut l'aider à rentrer chez elle mais on ne peut pas l'aider à rester en France.</p> <p>Il ne peut rien faire.</p> <p>Elle insiste, c'est impossible pour elle de retourner dans son pays.</p> <p>Elle demande si une association pourrait l'aider mais rien à faire, il ne sait pas, il ne l'aidera pas.</p> <p>« Au revoir madame »</p> | <p><b><u>Quelques constats :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand une famille arrive dans un centre d'hébergement, il n'est pas rare que le mari soit séparé de sa femme et de ses enfants.</li> <li>• Les démarches administratives dans ce genre de situation peuvent être particulièrement longue et compliquée à réaliser seul.e surtout quand on a des difficultés avec la langue.</li> <li>• Il mentionné la différence entre un demandeur d'asile et un réfugié statutaire. Le demandeur d'asile, même s'il veut, n'a pas le droit de travailler.</li> <li>• Il est nécessaire d'alerter sur le deux poids deux mesures sur la manière dont on accueille les étrangers en France.</li> </ul> <p><b><u>Quelques propositions :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le professionnel pourrait l'orienter et lui donner les contacts d'acteurs et/ou d'associations compétentes et qui pourraient l'aider.</li> <li>• Une uniformisation des statuts avec une réduction des délais de réponses.</li> </ul> |

## CONCLUSION

### Retour des professionnel.les présent.es à la plénière :

Cette plénière rappelle des principes simples mais fondamentaux.

C'est important de mettre en lumière la différence de gérance entre l'urgence d'une situation et une situation moins complexe. Les personnes doivent parfois attendre d'être vraiment au fond du trou pour être aidé ce qui n'est pas du tout cohérent.

Faire confiance à un travailleur social peut ne pas être évident

La prochaine thématique choisie par les participant.es portera sur **LA SANTE**

**LE CRPA BFC REMERCIE TOUTES LES PERSONNES PRESENTES POUR LEUR CONTRIBUTION ET LEUR ENTHOUSIASME ET ESPERE VOUS REVOIR BIENTOT**